

Elliott Capital Advisors L.P.
C/O Elliott Management Corporation
40 West 57th Street
5th Floor
New York, NY 10019
United States

XPO Logistics Europe
192, avenue Thiers
69006 Lyon

À l'attention du Président du Directoire

cc : Président du Conseil de surveillance

New York, le 17 mai 2019

Par email (corporate.communication@xpo.com)

Objet : Questions écrites posées au Directoire de XPO Logistics Europe en vue de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2019

Monsieur le Président du Directoire,

En application de l'article L. 225-108 du Code de commerce, Elliott Capital Advisors, L.P., agissant au nom et pour le compte de Elliott Associates, L.P. et Elliott International, L.P., actionnaires de la société XPO Logistics Europe SA (la « **Société** »), souhaite poser au Directoire, en vue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société du 23 mai 2019, les questions que vous trouverez ci-après.

Lors des précédentes assemblées générales, le Directoire a décidé de répondre aux questions qui lui ont été posées sur son site Internet, comme il en a le droit. Il est cependant inadmissible que le Directoire décide de retarder la publication des réponses pour qu'elle soit faite durant la tenue de l'assemblée, empêchant ainsi leur consultation par les actionnaires minoritaires en temps utile. Le Directoire veut sciemment empêcher tout débat, voire masquer le caractère parcellaire de ses réponses le plus longtemps possible. **Nous vous demandons donc de publier cette année vos réponses en laissant à tous les actionnaires un délai raisonnable pour en prendre connaissance avant l'assemblée, délai raisonnable qui ne peut être inférieur à 24h.**

Nous attirons également votre attention sur une autre pratique du Directoire qui n'est pas acceptable. Le Directoire a effet pris pour habitude de regrouper les questions pour leur apporter une réponse commune. Si cette pratique n'est pas contestable lorsque les questions ont le même contenu, elle est

inadmissible lorsqu'elles portent simplement sur le même objet. Comme cela ressort clairement des réponses données par le Directoire ces deux dernières années, cette pratique est utilisée pour ne répondre avec précision à aucune question, en apportant une réponse globale et vague à des questions qui sont pourtant très précises. **Nous vous demandons donc de répondre cette année à chacune de nos questions individuellement, sans les regrouper.**

*

1. Le Rapport Financier Annuel 2018 utilise le terme de « *Groupe* » mais n'en donne pas la définition tandis que l'organigramme présenté intègre XPO Logistics, Inc. et XPO Logistics France. Le « *Groupe* » inclut-il ces deux sociétés ? Le « *Groupe* » a-t-il la même définition tout au long du Rapport Financier Annuel 2018 ? Que signifie dans le titre graphique p. 5 et p. 9 du Rapport Financier Annuel 2018 le terme « *Hors Groupe* » ?
2. Depuis l'acquisition du bloc de contrôle en 2015, des clients de la Société et ses filiales ont-ils acquis des prestations auprès de XPO Logistics, Inc. et ses filiales (hors la Société et ses filiales) ? Quel volume de chiffres d'affaires cela représente-il pour XPO Logistics, Inc. et ses filiales (hors la Société et ses filiales) ? Et inversement des clients de XPO Logistics, Inc. et ses filiales (hors la Société et ses filiales) ont-ils acquis des prestations auprès de la Société et ses filiales ?
3. Vous expliquez que la charge d'impôt a fortement augmenté en 2018 et que cela s'explique « *notamment par le fait que le taux effectif d'impôt 2017 a été fortement impacté par la réforme fiscale aux États-Unis fin 2017* ». Pouvez-vous détailler le calcul de cette charge ?
4. Pouvez-vous expliquer pourquoi vous ne publiez plus l'EBITDA ajusté excluant des charges non-récurrentes, comme vous le faisiez en 2016 ? Quel est le montant d'EBITDA ajusté en 2018 ? et d'EBIT ?
5. Quelle est la raison et quel est l'objectif de la création/acquisition de la société XPO Logistics Services France ? Ses actionnaires sont-ils bien uniquement « *XPO Supply Chain International et XPO Graduates France* » ?
6. Réfléchissez-vous enfin à demander une juste contrepartie à XPO Logistics, Inc. pour la publicité faite jusqu'à présent gratuitement à sa marque par la Société (camions, entrepôts, Tour de France...) ? Le Conseil de Surveillance travaille-t-il sur ce sujet ? Qu'en pensent les administrateurs indépendants ?
7. P. 14 du Rapport Financier Annuel 2018 il est indiqué une amélioration du résultat financier de 11,1 millions d'euros « *résultant principalement d'une réduction de l'endettement net, d'une diminution du coût de la dette et d'une amélioration du résultat de change* ».
 - a. Comment expliquez-vous la diminution de l'endettement net et du coût de la dette ? Quelle dette a été remboursée et dans quelle proportion ? Plus spécifiquement, quel montant en principal du prêt intragroupe conclu le 8 juin 2015 a été remboursé ? Quelle dette a vu son coût réduit et quel est son coût ? Ce coût est-il le reflet de la valeur de marché du coût de la dette ?

- b. À quoi correspond le montant d'intérêts et charges assimilés de 52,528 m euros mentionné en p. 170 du Rapport Financier Annuel ? Pouvez-vous ventiler ce montant par prêt/emprunt contracté par la Société en précisant qui est le créancier à chaque fois ?
- c. Pouvez-vous préciser s'il existe des emprunts de la Société contractés auprès de XPO Logistics, Inc. ou de ses filiales dont les montants seraient de 134.743 m GBP et 251.959 m USD (p. 164 du Rapport Financier Annuel) ? Quelles sont les conditions exactes de ces emprunts ? Quel a été leur coût pour la Société en 2018 ? Pourquoi ces emprunts ne sont-ils pas mentionnés dans les conventions réglementées ? Pourquoi le rapport des Commissaires aux comptes n'en fait-il pas état ?
8. Concernant le financement de la Société :
- a. Quel est le montant total payé par la Société à son actionnaire majoritaire au cours de l'exercice 2018 en lien avec son financement (intérêts, rémunération de garantie donnée, remboursements etc.) ? Nous demandons à ce que ces montants soient vérifiés par les CAC pour être certain que tous les flux sont appréhendés.
- b. Quel pourcentage du résultat net de la Société pour l'exercice 2018 ce montant représente-t-il ?
9. Concernant le prêt consenti à la Société par son actionnaire majoritaire le 8 juin 2015 :
- a. Vous justifiez notamment le taux exorbitant de ce prêt par le fait qu'il est « *remboursable à tout moment sans pénalités* », ce qui n'a de sens que si vous approchez des organismes tiers en vue d'obtenir des financements alternatifs. Pouvez-vous confirmer que vous avez cette année encore refusé d'approcher des organismes de financement ?
- b. Si vous n'avez approché aucun organisme tiers en vue d'obtenir ces financements, comment cette décision a-t-elle été prise ? Le Conseil de surveillance a-t-il été associé à cette décision ? Quelle est la position des membres indépendants du Conseil de surveillance à ce sujet ?
10. L'actionnaire majoritaire de la Société a facturé 15.574.386 euros aux sociétés Jacobson au cours de l'exercice 2018 :
- a. Comment expliquez-vous l'explosion de ce montant (+40%) qui était de 11.098.389 euros durant l'exercice 2017, et qui n'était déjà pas justifié ? Et l'explosion depuis 2016 où le montant était alors de 9.116.000 euros alors qu'il était de 3.903.868 US dollars en 2015 ?
- b. Quels services supplémentaires sont fournis en contrepartie aux sociétés Jacobson depuis 2016 ?
- c. Sur quel(s) critère(s), le cas échéant, vous êtes-vous fondé pour conclure que ces nouvelles prestations de service ont été conclues en conformité avec l'intérêt social des sociétés Jacobson, d'une part, et de la Société, d'autre part ?
- d. Une expertise indépendante a-t-elle été réalisée à ce sujet ?
- e. Par qui étaient assurées ces nouvelles prestations services avant le changement de contrôle de la Société ?
- f. Quel serait le cout des services fournis s'ils étaient développés et internalisés au sein de la Société, ou d'une de ses filiales ? Une étude a-t-elle été menée à ce sujet ? Si la réponse est positive, quelles en sont les conclusions ? Si la réponse est négative, sur quoi vous fondez-vous pour affirmer que ces prestations de service entraînent pour la Société « *une réduction de ses coûts* » ? Particulièrement l'année où ces couts ont bondi de 40% ?
- g. Qu'en pensent les membres indépendants du Conseil de Surveillance ?

- h. Pouvez-vous présenter, année par année, l'évolution du montant total versé à l'actionnaire majoritaire au titre des prestations de service depuis le changement de contrôle intervenu en 2015 ?
 - i. Quel est le niveau de marge appliqué par l'actionnaire majoritaire ?
 - j. Pouvez-vous confirmer que le montant total versé à l'actionnaire majoritaire au titre des prestations de service représente 56% de l'EBIT publié des sociétés Jacobson ?
 - k. Quelle évolution du montant de ces prestations anticipez-vous en 2019 ?
11. Vous justifiez votre refus d'avoir un Comité d'audit composé d'au moins 2/3 de membres indépendants par le fait que les membres actuels ont tous les compétences nécessaires. Pourtant, l'objectif du Code Afep-Medef est avant tout que des membres indépendants soient majoritaires au sein du Comité d'audit. Allez-vous encore persister à maintenir une composition inadaptée de ce comité ?
12. Le Conseil de surveillance a encore écarté le critère des douze ans d'exercice posé par le Code Afep-Medef afin d'arriver à la conclusion que le Conseil comprend trois membres indépendants. Pourtant, l'écart est grand puisque deux de ces membres sont en fonction depuis vingt-et-un ans.
- a. Le Conseil envisage-t-il d'adopter enfin une composition parfaitement en ligne avec le Code Afep-Medef, c'est-à-dire un conseil composé d'au moins un tiers de membres satisfaisants à tous les critères de l'indépendance posés par le Code Afep-Medef ?
 - b. Si la réponse est négative, peut-on en conclure que les membres concernés pourraient encore rester de nombreuses années en fonction au sein du Conseil tout en étant considérés par ce dernier comme indépendants ?
 - c. Si la réponse est positive, la nomination de Monsieur Rubin J. McDougal, rejetée par le Directoire, n'aurait-elle pas été pertinente ?
 - d. Par ailleurs, comment le Conseil de surveillance justifie-t-il la cooptation de Madame Sarah Glickman plutôt que celle d'un membre non-indépendant ?
13. Nous vous avons adressé le 29 avril dernier une demande d'inscription de projet de résolution visant à soumettre la nomination de Monsieur Rubin J. McDougal en qualité de membre du Conseil de surveillance. Nous avons ensuite adressé un courrier aux membres du Conseil de surveillance le 1^{er} mai pour leur proposer de rencontrer, selon les modalités qui leur conviendront, cet excellent candidat. Le Directoire a publié son refus d'agréer ce projet de résolution le 2 mai, étant rappelé que nous avons envoyé notre demande le 29 avril en fin de journée et que le 1^{er} mai est férié. Nous vous avons enfin adressé, ainsi qu'aux membres du Conseil de surveillance, un courrier de relance le 6 mai pour organiser cette rencontre et, à ce jour, vous n'avez même pas daigné nous répondre.
- a. Quand avez-vous eu le temps d'analyser la candidature de Monsieur Rubin J. McDougal ?
 - b. Pouvez-vous expliquer votre perception de son expérience et de la valeur qu'il pourrait apporter à la Société ?
 - c. Pourquoi la nomination de Monsieur Rubin J. McDougal qui apparaissait particulièrement qualifiée a-t-elle été immédiatement écartée ? Quelles sont les raisons exactes ?
 - d. Le Conseil de surveillance a-t-il été consulté ? Qu'en pensent ses membres indépendants ?
 - e. Pourquoi les membres du Conseil de surveillance ont-ils refusé de rencontrer Monsieur Rubin J. McDougal ? Quel est l'avis des membres indépendants ?

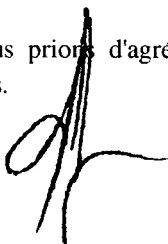
14. Concernant la 15^{ème} résolution soumise à la prochaine assemblée générale, avez-vous identifié, comme l'exigent les *proxy advisors*, des projets précis justifiant qu'une telle délégation soit votée ?
15. L'article 2.4 du Code Afep-Medef prévoit que « *Lorsqu'une société est contrôlée par un actionnaire majoritaire (ou un groupe d'actionnaires agissant de concert), celui-ci assume une responsabilité propre à l'égard des autres actionnaires, directe et distincte de celle du conseil d'administration. Il veille avec une attention particulière à prévenir les éventuels conflits d'intérêts et à tenir compte de tous les intérêts.* » Pouvez-vous expliquer comment la structuration du LTIP dont bénéficie les membres du Directoire, indexé sur la performance des actions de l'actionnaire majoritaire, permet de prévenir les conflits d'intérêts au bénéfice de cet actionnaire majoritaire et au détriment de la Société ?

* * *

Cette demande est accompagnée des attestations d'inscription en compte justifiant, à la date de la demande, de la possession par Elliott Associates, L.P. et Elliott International, L.P. de 898.128 actions de la Société.

Nous demeurons à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir sur la présente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Directoire, l'expression de nos sentiments distingués.



Elliott Capital Advisors, L.P.



Credit Suisse Securities (USA) LLC
11 Madison Ave
New York NY 10010-3629

Elliott International LP
C/O Maples Corp Service Limited
PO Box 309 Uglan House
Grand Cayman KY1-1104 Cayman Island

5/17/2019

Re: Account Number 73Y600 in the name of Elliott International LP (the "Account")

To Whom It May Concern:

In response to your inquiry, based on Credit Suisse Securities (USA) LLC ("CSSU")'s records, as of 5/17/2019 at 00:00 AM EST ("Effective Date"), the Account reflects a long position of the following security on behalf of the Account:

ISIN:	FR0000052870
Description:	XPO Logistics Europe SA
Quantity:	152,682 shares
Custodian Bank:	Euroclear
Cust Acc Number:	92317

This information is effective as of the Effective Date and time, and CSSU assumes no obligation to update or otherwise revise this information.

Sincerely,

CREDIT SUISSE SECURITIES (USA) LLC

By: *Helena Morales*

Name: *HELENA MORALES*

Title: *DIRECTOR - GM OPERATIONS*

We hereby confirm that as of 17 May 2019 at 12:00am, Merrill Lynch International (“MLI”), through its custodian Euroclear Bank SA/NV, held in account 458045 on behalf of Elliott International, L.P. (the “Customer”), whose registered address is c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, 458045 registered shares of XPO Logistics Europe SA (ISIN: FR0000052870) (the “Shares”), and confirm that, on this date, the Shares were owned by the Customer.

Nous avons le plaisir de confirmer par les présentes qu'au 17 mai 2019 à 00h00, Merrill Lynch International (“MLI”), par l'intermédiaire de son dépositaire Euroclear Bank SA/NV a détenu sur le compte 458045 pour le compte de Elliott International, L.P. (le “Client”), domicilié à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, 458045 actions émises par XPO Logistics Europe SA (ISIN: FR0000052870) (les “Actions”), et confirmons, qu'à cette date, les Actions appartenaient au Client.

MLI has no obligation to update, modify or amend any information contained herein or to otherwise notify you in the event that any matter stated herein changes. MLI is not acting and does not purport to act in any way as an advisor or in a fiduciary capacity in respect of the foregoing.

MLI n'est pas tenu de mettre à jour, modifier ou amender une des informations contenues aux présentes, ni de vous notifier dans le cas où les présentes informations viendraient à changer. MLI n'émet aucun avis et ne prétend en aucun cas agir en conseiller ou dans une quelconque capacité fiduciaire au titre des présentes.



.....
For and on behalf of
MERRILL LYNCH INTERNATIONAL

Dated: 17/05/2019

Paul Linnell
Director

Tel: +44(0)20 7628 1000

Merrill Lynch International
2 King Edward Street, London EC1A 1HQ

We hereby confirm that as of 17 May 2019 at 12:00am, Merrill Lynch International (“**MLI**”), through its custodian Euroclear Bank SA/NV, held in account 287401 on behalf of Elliott Associates, L.P. (the “**Customer**”), whose registered address is c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, USA, 287,401 registered shares of XPO Logistics Europe SA (ISIN: FR0000052870) (the “**Shares**”), and confirm that, on this date, the Shares were owned by the Customer.

Nous avons le plaisir de confirmer par les présentes qu'au 17 mai 2019 à 00h00, Merrill Lynch International (“**MLI**”), par l'intermédiaire de son dépositaire Euroclear Bank SA/NV a détenu sur le compte 287401 pour le compte de Elliott Associates, L.P. (le “**Client**”), domicilié à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, USA, 287.401 actions émises par XPO Logistics Europe SA (ISIN: FR0000052870) (les “**Actions**”), et confirmons, qu'à cette date, les Actions appartenaient au Client.

MLI has no obligation to update, modify or amend any information contained herein or to otherwise notify you in the event that any matter stated herein changes. MLI is not acting and does not purport to act in any way as an advisor or in a fiduciary capacity in respect of the foregoing.

MLI n'est pas tenu de mettre à jour, modifier ou amender une des informations contenues aux présentes, ni de vous notifier dans le cas où les présentes informations viendraient à changer. MLI n'émet aucun avis et ne prétend en aucun cas agir en conseiller ou dans une quelconque capacité fiduciaire au titre des présentes.



.....
For and on behalf of
MERRILL LYNCH INTERNATIONAL

Paul Linnell
Director

Dated: 17/05/2019

Tel: +44(0)20 7628 1000

Merrill Lynch International
2 King Edward Street, London EC1A 1HQ

Monsieur Malcom Wilson
Président du Directoire
XPO Logistics Europe
192, avenue Thiers
69006 LYON

Par LRAR et
e-mail : corporate.communication@xpo.com
PJ : Attestation de la qualité d'actionnaire

Chartres, le 14 juin 2019

Monsieur le Président,

Agissant en tant que représentante légale de l'ADAM, détenant 1 action au nominatif de XPO Logistics Europe (attestation jointe) et par application des dispositions de l'article L.225 -108 alinéa 3 du Code de commerce, je vous prie de trouver ci-après les questions écrites suivantes en vous priant de bien vouloir porter les réponses du Directoire au procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2019, conformément aux dispositions de l'article R225-106 du Code de commerce :

Question 1 : Sur la gouvernance et le rôle du Conseil de Surveillance

Le rôle du Conseil de Surveillance est particulièrement important dans une société dont l'actionnaire majoritaire dispose d'un pouvoir quasi absolu avec 86,24% du capital et des droits de vote. Il lui appartient de veiller à ce que la société ne soit pas gérée dans l'intérêt de la société mère, mais dans l'intérêt social et de tous les actionnaires. Encore faut-il qu'il comporte suffisamment de membres réellement indépendants :

- Dans ces conditions, comment le Conseil de surveillance justifie –t-il la décision (non motivée) de la Gérance de ne pas agréer la résolution A présentée par un actionnaire minoritaire proposant de nommer un administrateur indépendant au Conseil de Surveillance alors que le candidat présentait toutes les qualités et les qualifications requises ?
- Pour quels motifs M. John Jay Hardiz a-t-il démissionné ?
- Pour quels motifs M. Ludovic Oster, membre du Directoire et Directeur des ressources humaines a-t-il démissionné le 19 juillet 2018, avec une réduction de son délai de préavis ainsi que de son indemnité de non-concurrence ?

Question 2 : Sur la baisse des résultats et la rémunération des dirigeants

2.1 Par rapport à l'exercice 2017, on constate une hausse de 8,2% du chiffre d'affaire à 6.192 M€, mais une baisse d'un tiers du résultat net part du groupe à 86.664 M€ du fait notamment de l'augmentation de la plupart des charges. Ainsi :

- Achats et charges externes : +8,1%
 - Personnel +9,2%
 - Dotation aux amortissements +12,6%
- Quels sont les commentaires du conseil de surveillance, en charge de la surveillance de la gestion, sur la baisse du résultat et l'augmentation des charges ?

2.2 La baisse du résultat a eu pour conséquence une diminution de la part variable de la rémunération annuelle des dirigeants évaluée sur des critères qui font une large place à l'Ebitda. Par contre, elle n'affecte pas les Plans d'Intéressement à Long Terme, LTIP, «*soumis à des critères de performance appréciés au niveau du groupe XPO Logistics Inc* », comme il est indiqué dans les commentaires sur le Code de gouvernement d'entreprise (page 118 du rapport financier).

- Comment le Conseil de Surveillance qui procède à une revue annuelle des éléments de rémunération des membres du Directoire, justifie-t-il du point de vue de l'intérêt social, le Plan d'Incentive Long Term mis en place en août 2018 au profit de Malcom Wilson, Président du Directoire, alors que ce plan incite directement le dirigeant à privilégier l'intérêt de la maison-mère ?

Question 3 : Sur les comptes et les méthodes comptables

3.1 Sur les conventions avec la maison- mère

Le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées fait apparaître que le total des intérêts débiteurs payés en 2018 à XPO Logistics Inc. au titre des différentes conventions de prêts en cours s'élève à 12,27M€ (dont 12,18 pour un prêt de 145,4 M€ à 5,625% par an).

D'autre part, les montants facturés par XPO Logistics au titre de la convention de prestation de services aux sociétés Jacobson s'élèvent 18.386.423 USD (soit 15,74M€).

- Quels sont les services ainsi facturés à Jacobson ?
- La société règle-t-elle d'autres factures à XPO Logistics Inc. dans le cadre de conventions courantes non soumises au contrôle des commissaires aux comptes ?
- Dans l'affirmative, au titre de quoi et pour quels montants ?

3.2 Sur la titrisation

On constate une réduction de la dette financière nette de 916.156 M€ à 764.847 M€ compte tenu de 356,8M€ de trésorerie et équivalents, en augmentation de 130M€ par rapport à 2017.

- Quelle est la part de la titrisation dans la trésorerie disponible ?
- Au §6.2.10 du Rapport financier, il est dit que « *la dette contractée dans le cadre du programme [de titrisation] porte intérêt au coût de financement interne des prêteurs plus une marge de 1,05%* ». Quels sont les taux pratiqués sur les titrisations à plus d'un an et à moins d'un an ?
- Au total, quel est le coût du financement par la titrisation sur l'année 2018 ?
- Près de qui se finance XPO Collections Designated Activity Company Ltd (XPODAL) à qui, selon le programme, XPO Logistics Europe cède ses créances commerciales ?

3.2 Sur le passage à IFRS 16

- Avez-vous procédé à des estimations des conséquences du passage à compter du 1^{er} janvier 2019 à la norme IFRS16 sur le compte de résultat et plus particulièrement sur l'Ebitda qui est utilisé comme critère de la rémunération variable des dirigeants ?

Question 4 : Sur les facteurs de risques

4.1 Risques liés au Brexit

Le chapitre sur les risques ne fait mention d'aucun risque relatif au Brexit. Or, le chapitre 5.1.1 du rapport financier annuel mentionne que « *l'activité du groupe présente un sensibilité aux événements ayant un impact significatif sur l'économie française ou britannique dans la mesure où les activités du Groupe dans ces deux pays représente une large part de son chiffre d'affaires consolidé (60% en 2017)* »

- Faut-il comprendre qu'après avoir étudié différents scénarios, vous estimez que le Brexit, avec ou sans accord, ne constitue pas un risque pour la société ?
- Dans ce cas, pouvez-vous nous dire quelles hypothèses vous avez retenues et quelle est votre appréciation des conséquences du Brexit
 - sur l'évolution du volume du trafic ?
 - sur les coûts (en raison notamment de l'allongement des délais de transport) ?
 - sur la répartition du trafic entre le tunnel sous la Manche et les ferrys ?
- Quelles dispositions avez-vous prises pour minimiser les conséquences du Brexit et considérer qu'il ne constitue pas un risque pour la société ?

4.2 Risque informatique

L'activité du groupe et son mode de fonctionnement font que la société est particulièrement exposée aux risques informatiques.

- Avez-vous déjà subi des attaques informatiques ? Combien en a-t-il coûté pour la société ?
- Quel est la fiabilité et le coût des systèmes de protection ?

Question 5 : sur un éventuel retrait obligatoire

La loi Pacte prévoit l'abaissement du seuil de mise en œuvre des retraits obligatoires de 95% à 90%.

- Le conseil de surveillance considère-t-il qu'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire serait conforme à l'intérêt de la société et dans quel délai ?

Vous remerciant à l'avance des réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Colette Neuville



Relation Investisseurs

☎ Paris : + 33 (0)1 57 78 34 44
☎ Toronto : + 1 905 281 28 47
📠 + 33 (0)1 49 08 05 80
@ ct-contact@caceis.com



Société ADAM
4, RUE MONTECOT
28000 CHARTRES

Issy-les-Moulineaux, le 14 mai 2019

15 MAI 2019

CARTE D'ADMISSION N° B0000003

XPO LOGISTICS EUROPE

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
du 23 mai 2019 à 10 heures,

Au Crowne Plaza Lyon - Cité Internationale,
22, Quai Charles de Gaulle
69006 LYON, FRANCE

Madame, Monsieur,

En votre qualité d'actionnaire de la société et suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous faire parvenir votre carte d'admission pour cette assemblée générale.

Afin de faciliter votre accueil, nous vous demandons de vous munir de la présente carte d'admission et de votre pièce d'identité. L'assemblée commençant à 10 heures, nous vous accueillerons **dès 9 heures 30**.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

CACEIS Corporate Trust



Titulaire de la carte : **ADAM**

Nombre de titres à la date d'établissement de la présente carte : 1
Nombre de voix à la date d'établissement de la présente carte : 2

CACEIS Corporate Trust

Société anonyme au capital de 12 000 000 €
439 430 976 R.C.S. Paris - TVA : FR 84439430976
Siège social : 1-3, place Valhubert - 75013 Paris
Adresse de l'établissement principal : 14, rue Rouget de Lisle - 92130 Issy-les-Moulineaux
Adresse postale : 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 - France
www.caceis.com


M E E S C H A E R T

Gestion Privée

ATTESTATION DE DETENTION DE TITRES

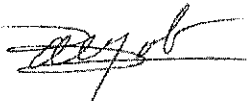
Nous, soussignés **FINANCIERE MEESCHAERT**, 12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 PARIS, représentée par Monsieur Alexandre BOURJAT, Directeur des Opérations, certifions détenir dans nos livres :

- **1 certificat FR0000052870 XPO LOGISTICS**

pour le compte de notre client :

ASSOCIATION ADAM
Mme Colette NEUVILLE
4, rue Montescot
28000 CHARTRES

Fait à PARIS, le 15 mai 2019 pour servir et valoir ce que de droit.


Alexandre BOURJAT
Directeur des Opérations

FINANCIERE MEESCHAERT
S.A. au capital de 8 040 000 euros
RCS PARIS B 342 857 273
12 Rond-Point des Champs-Élysées
75008 PARIS
Tél. : 01 58 49 20 20